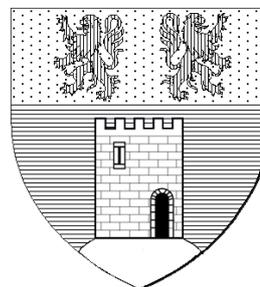


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU JEUDI 18 NOVEMBRE 2021

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme MURAT

Présents : Mmes TRÉMORI Marie-Line, MURAT Lou, CAPRON Christine, RIPERT Isabelle, MM MAGNUS Philippe, RIGAT Alex, BLANC Yves, FEMY Michaël et RICHAUD Guillaume.

Mme IRÉNÉE Sandrine avait donné pouvoir à Mme MURAT

Absents : M. MICHEL Cédric, excusé

Le Maire ouvre la séance à 18H00 en présentant les excuses de Cédric MICHEL. Il précise que la réunion a été avancée compte-tenu de la réunion du SIVOS qui a été convoquée pour le 19. Il donne lecture de l'ordre du jour et sollicite le rajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour relatif à la charte de Gouvernance de la CCSB. Accord est donné à l'examen de ce point supplémentaire.

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2021

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2- INFORMATIONS DIVERSES

Les analyses d'eau sont bonnes.

Établi le : 17/12/2021

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Le Président du Crédit Agricole a informé le Maire que la fondation du Crédit Agricole avait attribué une subvention de 1 500 € pour la réfection du lavoir communal.

Le devis pour l'installation des illuminations de Noël a été revu à la baisse suite à un échange entre Yves et le prestataire INEO.

La célébration du 11 novembre s'est déroulée avec Ballons dans des conditions normales avec une bonne participation. Les pompiers, retenus à Séderon, étaient excusés. La célébration s'est prolongée par un apéritif convivial sur la place de la Mairie de Ballons. Le 8 mai 2022, la Commune de Lachau honorera trois jeunes de LACHAU morts pour la France et qui ne figurent pas sur le monument. Le Général MAUDUIT retracera la carrière militaire de ces soldats nés à LACHAU. Un relief particulier tout à la fois solennel et convivial sera donné à cette journée. Pour mieux rythmer à l'avenir les cérémonies, Yves est désigné en qualité de Maître des Cérémonies au côté d'Alex.

Les nuisances provoquées par la divagation permanente depuis plusieurs mois de cochons et de chiens perdurant malgré les signalements répétitifs aux propriétaires, la Gendarmerie a été prévenue. Plusieurs passages sur le marché ont eu lieu. Il est demandé aux victimes de porter plainte systématiquement.

La Société ElanCité qui a équipé la Commune de Ballons sera sollicitée pour l'installation de radars pédagogiques aux deux entrées du village.

Yves DABRIN a signé la convention pour la réalisation du confortement du mur de soutien de l'Impasse du Vieux Moulin.

Le Maire invite les conseillers à tenir à jour et à consulter régulièrement, le tableau de bord dématérialisé à usage interne et rappelle les prochaines échéances :

- 19 novembre 10 H 00 : Visite de la conseillère aux décideurs locaux de la Direction Départementale de Finances Publiques,
- 19 novembre à 18 H 00 : réunion au SIVOS sur les statuts et la contribution des communes,
- 26 novembre à 10 H 30 : Visite du technicien du SDED pour la rénovation énergétique des bâtiments (Écurie SARLIN, Mutte, Mairie...),
- 26 novembre 18 H 00 : 4ème rencontre à Lachau des Maires de la Vallée,
- 26 novembre 20 H 30 : Réunion publique sur le thème de la voirie. Des invitations seront distribuées.

3- **BILAN DE LA FÊTE VOTIVE DU 15 AOÛT**

En vue de la réunion du Conseil Municipal, Cédric a transmis les comptes détaillés de la fête votive du 15 août 2021.

Ils font apparaître :

- Des recettes pour 1 870 € dont 500 € de Grégory et Florent BOREL, 200 € de Michèle AMIC, 300 € de Nathalie du bar, 350 € de la Commune pour les dotations aux concours de boules

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

-
- Des Dépenses pour 2 231.34 €
 - Soit un déficit de 361.34 €

A noter que le déficit doit être relativisé du fait que les comptes intègrent la prime d'assurance annuelle de 290.41 € ainsi que l'acquisition d'une sonorisation performante (enceinte et micro) pour 199 €.

Les comptes détaillés sont consultables en Mairie.

Si les conditions le permettent, une réunion sera organisée pendant les fêtes de fin d'année pour relancer le Comité des fêtes et décharger Michèle AMIC de cette responsabilité.

4- LAVOIR COMMUNAL : ATTRIBUTION DES LOTS PLOMBERIE ET FERRONNERIE

Lors de sa dernière réunion, le Conseil a validé les lots maçonnerie-couverture et carrelage et renvoyé pour analyse des devis de plomberie.

Après une étude comparative réalisée par Yves et Michael, après débat et mise aux voix, le devis présenté par Jérôme VASAPOLLI (Nomad'Plomberie) est retenu à la majorité sous certaines réserves. Le Maire est mandaté pour se rapprocher de l'intéressé pour lever les réserves avant d'accepter le devis. *(délibération n°2021-41)*

Le devis relatif à la ferronnerie (barrière de protection) présenté par la Métallerie du Jabron est retenu à l'unanimité pour un montant total de 2 644.80 € TTC. *(délibération n°2021-42)*

5- COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE RESTITUTION DE LA TOURNÉE CANTONALE

La réunion de restitution de la Tournée cantonale s'est déroulée le 17 novembre 2021 à Mérindol-les-Oliviers. Deux dossiers ont été pris en compte : la rénovation de la Mairie et l'acquisition de mobilier et équipements complémentaires (Montant total 36 173 € - subvention 25 231 €) ainsi que la restauration du cadastre napoléonien.

Des crédits étant encore disponibles dans les différentes enveloppes, il est possible de déposer de nouvelles demandes de subvention. Ce qui sera fait dans le mois pour la table d'orientation à la Tour de Riabie, des jeux d'enfants et tables de pique-nique et l'agrandissement du hangar. *(délibérations n° 2021-47, 2021-48 et 2021-49)*

6- ENERGIES RENOUVELABLES : INFORMATION SUR LA RENCONTRE AVEC ENERGIE RHÔNE VALLÉE

Le 5 novembre, Hervé COULMONT, Président d'Énergie-Rhône-Vallée et Maire de Soyons (07) ainsi que Quentin GUICHARD, Développeur, ont été reçus par la commune et un représentant de la Commune de Villebois. Yves, qui représente au SDED les trois Communes de Laborel, Villebois-les-Pins et Lachau, avait organisé cette rencontre.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Énergie Rhône Vallée est une Société d'Économie Mixte qui travaille avec les syndicats d'énergie et accompagne les communes des deux départements de la Drôme et de l'Ardèche dans leurs projets d'énergies renouvelables. Il s'agit d'une structure semi-publique qui présente toutes les garanties en termes de fiabilité et de garanties. La Commune a fait part de son souhait de contribuer au développement des énergies renouvelables et de satisfaire la demande croissante de locaux pour du stockage ou des activités.

Il ressort des échanges la possibilité pour la Commune de construire une structure dont la toiture serait mise à disposition pour l'installation de panneaux photovoltaïques contre le versement d'une rente ou d'un capital.

Au terme du bail emphytéotique, la Commune a soit la possibilité de demander l'enlèvement des panneaux photovoltaïques, soit de les récupérer et d'encaisser le prix de la revente d'énergie.

Une visite des abords du hangar a ensuite eu lieu faisant apparaître la possibilité d'utiliser une partie de la toiture existante, une éventuelle extension ainsi que le sol situé derrière le hangar.

Contact a été pris avec David MARTIN qui s'est engagé à libérer le terrain sous six mois. Un devis pour une extension du hangar sera sollicité.

7- COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Communauté de Communes

Une motion en faveur des lavandiculteurs a été adoptée à l'unanimité car l'Europe veut classer l'essence de lavande dans la catégorie des produits chimiques

La contribution annuelle de la CCSB au SMIGIBA passera de 147 587 € en 2021 à 262 163 € en 2022. La question du transfert de la compétence GEMAPI (gestion des rives des cours d'eau et protection contre les inondations) de l'État aux Communautés de Communes sans compensation financière sera abordée au Congrès des Maires.

L'élaboration du SCOT a été lancée.

Le bilan de la Zone du Val de Durance fait apparaître en 2020 : 1 394 emplois et 148 entreprises implantées sur la zone.

La commercialisation des zones d'activités de Laragne et du Poët monte en puissance.

La stratégie de développement touristique du territoire du Sisteronais-Buëch a fait l'objet d'un premier rendu.

Bâtiments communaux

Le Service des Domaines a évalué le Café PAU à 130 000 €. La proposition a été transmise aux propriétaires.

Humbert qui tient le stand de pâtisserie, pain, olives et autres produits sur le marché des producteurs le samedi souhaite avoir une installation permanente sur la commune pour proposer des pizzas. L'ancien garage communal lui a été présenté. Il pourrait lui convenir mais la décision sera prise après le rendu de l'étude en cours du CAUE de la Drôme sur la valorisation du patrimoine communal.

Cimetière

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

La demande formulée par Marc TAGLIAGLIOLI de transformation de la concession ROMAN en concession perpétuelle et d'abandon de la concession TAGLIAGLIOLI contre l'attribution en compensation d'une alvéole dans le columbarium est lue en séance et acceptée à l'unanimité.

Il en est de même pour celle de la famille de Gaston AMIC-HECTOR d'acquisition de la concession 62 dans l'ancien cimetière pour une durée de 50 ans.

La formalisation des nouveaux titres de concession sera effectuée.

Réseaux électriques

Yves procédera à la vérification du dossier transmis par le SDED relatif à l'effacement et à la fiabilisation des réseaux électriques sur la RD 201 à partir du poste DONDELLE.

Lotissement :

La vente KRONENBERGER a été signée le 22 octobre.

Le lot n°2 a été revendu, le compromis est en attente.

La signature de la vente THEVENET-CADENAT est fixée au 17 décembre.

Le chantier a été ouvert sur un des deux lots BELLUE-MEYER.

Serge RANGAN a obtenu le permis de construire.

Réservoir principal :

Les sondages et carottages autour du réservoir principal, chez Brigitte GAJAN, Brigitte et Denis FORT-CRABOL et Pierre TRUCHET sont achevés.

Les analyses des prélèvements sont en cours, les résultats sont attendus.

Marché de Noël du 18 décembre :

En accord avec les exposants et eu égard aux règles sanitaires le Marché de Noël est fixé au samedi 18 décembre en extérieur sous trois barnums (le barnum de la Commune et deux barnums prêtés par Séderon). Appel sera fait aux bonnes volontés pour la mise en place.

Christine lancera début décembre le chantier participatif de décoration du village.

Arbre de Noël des enfants du 19 décembre :

Julie SAINI a donné son accord pour continuer à prendre en charge l'organisation. Le Père Noël a été prévenu. Un clown professionnel s'est proposé d'organiser un spectacle gratuitement.

Vœux - galette des Rois du 15 janvier

Le principe d'organiser une manifestation conjointe (vœux à la population et galette des rois) est adopté. A cette occasion, il sera remis aux aînés (36 personnes âgées de plus de 75 ans un petit présent). Différentes propositions sont examinées. La décision sera prise au prochain Conseil.

8- CHARTE DE GOUVERNANCE DE LA CCSB

Il s'agit d'une démarche globale d'amélioration continue du fonctionnement de la Communauté de Communes.

Ce Pacte doit être adopté par le conseil communautaire après avis des conseils municipaux des communes membres rendus dans un délai de 2 mois après la transmission du projet de Pacte.

Il a été préparé par un comité de pilotage et construit autour de 6 orientations :

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

-
- Des réunions par sous-territoire,
 - Le Développement de la visioconférence pour limiter les déplacements,
 - La possibilité pour les communes qui ne disposent que d'un représentant à la CCSB de désigner un ou deux délégués supplémentaires participant aux commissions et aux groupes de travail intercommunaux.
 - Le lancement d'un travail sur un projet de territoire.
 - La formation des élus (mise en place de fiches thématiques et d'un intranet).
 - La mise en place du vote électronique anonyme.

Le Conseil Municipal considère que ces propositions d'amélioration du fonctionnement de la CCSB vont dans le bon sens et adopte la charte à l'unanimité.
(délibération n°2021-43)

9- QUESTIONS DIVERSES

Louis et Éliette BOSCO signalent des nuisances sonores liées à la rigole qui traverse la Grand-Rue à proximité immédiate de leur maison.

Gilbert DIAZ sollicite pour des raisons de sécurité l'installation d'un système d'éclairage à Notre Dame de Calma. La question sera étudiée pour mettre en place un éclairage connecté directement sur l'alimentation électrique de l'édifice

La Préfecture a soulevé un problème lié à l'attribution par le Maire d'une journée de congés au personnel administratif la journée du 16 août (du fait de la tenue des concours de boules) qui contrevient avec la réglementation de la durée du temps de travail dans la fonction publique.

Cette situation sera régularisée.

Pour faire respecter la place handicapée devant le local des kinés un panneau amovible sera installé avant le traçage définitif qui doit tenir compte de la configuration de la Place de l'Église et des dimensions réglementaires de traçage.

René RICHAUD se propose de réaliser pour la Commune, afin de mettre en valeur la Salle du Conseil, un meuble en marqueterie dans le style du blason de la Commune qu'il avait conçu, réalisé et offert il y a quelques années. Cette proposition est acceptée et René RICHAUD vivement remercié.

Le regard d'assainissement de la maison TAGLIAGLIOLI a été nettoyé et vérifié. Le problème soulevé a été détecté dans le regard et fera l'objet d'investigations complémentaires afin d'apporter la solution la plus adaptée.

Maitre MARTELLI sera relancée à nouveau en vue de la régularisation de l'acte d'acquisition du terrain dépendant de la succession MICHEL.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 20 H 45.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet